



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Ministère de l'agriculture
de l'alimentation
de la pêche
et des affaires rurales**



**MINISTÈRE DE
L'ÉCOLOGIE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Etat d'avancement des travaux des groupes régionaux chargés de la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires.

BILAN 2002

Marc FAGOT (MEDD-DE)

Octobre 2002

SOMMAIRE

SYNTHESE ET OBSERVATIONS.....	5
INTRODUCTION	7
SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT	8
I) DIAGNOSTIC REGIONAL.....	9
I.1) RESEAU COMPLEMENTAIRE DE SURVEILLANCE DES PESTICIDES DANS LES EAUX AU NIVEAU REGIONAL	9
I.2) DEFINITION DES BASSINS VERSANTS PRIORITAIRES	10
II) LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR DES BASSINS VERSANTS	11
II.1) DESCRIPTION DES BASSINS VERSANTS SUIVIS DANS LE CADRE DES GROUPE REGIONAUX	11
II.1.1) <i>évolution du nombre de bassins versants suivis depuis 1990</i>	11
II.1.2) <i>état d'avancement des démarches mises en place sur les bassins versants (en juillet 2002)</i>	12
II.1.3) <i>surface et nombre d'exploitations des bassins versants</i>	14
II.1.4) <i>autres caractéristiques des bassins versants</i>	14
II.2) ETAT D'AVANCEMENT DES DIAGNOSTICS DE BASSINS VERSANTS.....	15
II.3) PLANS D'ACTION SUR LES BASSINS VERSANTS	17
II.3.1) <i>Descriptions des actions entreprises</i>	17
II.3.2) <i>Recours aux CTE</i>	19
II.3.3) <i>Evaluation des plans d'action</i>	19
III) ACTIONS NON SPECIFIQUES A UN BASSIN VERSANT	20
IV) LISTES BIBLIOGRAPHIQUES	20
ANNEXES	

SYNTHESE ET OBSERVATIONS

Ce rapport a été réalisé sur la base d'informations recueillies deux ans après le lancement du “ plan phyto ”. Il confirme la tendance observée en 2001 montrant une montée en puissance des activités des groupes régionaux chargés de la lutte contre les pollutions des eaux par les pesticides.

Conformément aux orientations inter-ministérielles, le cœur de l'activité des groupes régionaux consiste à développer la démarche visant à mettre en place des actions sur des bassins versants prioritaires. Ce bilan montre que des actions sont en cours ou prévues sur 180 bassins versants. Ceux-ci concernent environ 51 000 exploitations et couvrent 3,2 millions d'ha. Ils participent à l'alimentation en eau potable de 6,45 millions d'habitants. A noter que, selon les régions, les situations sont diverses en terme d'avancement des actions : seuls 77 bassins versants ont un plan d'action effectivement en cours. Les autres sont en phase de diagnostic voire de négociations préalables.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre les années 2001 et 2002.

Comparaison des chiffres 2001/2002.

	2001	2002	% évolution
Nombre de diagnostics régionaux terminés ou en cours	18	22	+ 22 %
Dont : Nombre de diagnostics régionaux terminés	5	10	+ 100 %
Nombre de diagnostics régionaux en cours	13	12	
Nombre de BV	125	180	+ 44 %
Nombre d'ha	1, 84 millions	3,18 millions	+ 73 %
Nombre d'exploitations agricoles (chiffre arrondi)	26 000 exploitations	51 000 exploitations	+ 96 %
Nombre de BV avec enjeux AEP	89	135	+ 51 %
Nombre d'habitants concernés par l'AEP	4 millions	6,45 millions	+ 61 %
Nombre de diagnostics de BV prévus, en cours ou terminés	115	146	+ 27 %
Dont : Nombre de diagnostics terminés	58	73	+ 26 %
Nombre de diagnostics en cours	57	55	
Nombre de diagnostics prévu fin 2002		18	
Nombre de plans d'action prévus ou en cours	39	115	+ 200 %
Dont : Nombre de plans d'action en cours	39	77	97 %
Nombre de plans d'action prévus fin 2002		38	
Nombre de CTE phyto prévus ou en cours	8	32	+ 300 %
Dont CTE collectifs		17	

Quelques points méritent d'être soulignés :

Mise en place des réseaux complémentaires de suivi de la qualité de l'eau : ce bilan montre qu'il y aura très rapidement, dans la majorité des régions, genèse d'une information importante, obtenue dans le cadre de réseaux ciblés, sur l'état de la contamination des eaux par les pesticides. L'implantation dans les services déconcentrés de l'outil SYSIPHE développé par l'IFEN devra permettre de faciliter et d'harmoniser les traitements relatifs au paramètre pesticide. Ceci facilitera également les synthèses nationales réalisées par l'IFEN par l'intégration progressivement à ces bilans des données obtenues sur les réseaux complémentaire développés par les groupes régionaux.

L'évaluation des actions mises en place sur les bassins versants : cette étape fondamentale reste à développer dans un tiers des plans d'action et, lorsque elle est prévue, ne permet pas un véritable pilotage des actions (mises à part quelques exceptions). Les travaux du CORPEN en cours sur les indicateurs au niveau des bassins versants donneront donc une base méthodologique commune et utile sur ce point

Ce document doit être valorisé pour favoriser les échanges d'expériences entre les régions et développer les actions qui ont un intérêt national. En effet, les annexes, en particulier la bibliographie, montrent qu'il existe une somme de connaissances acquises, largement sous exploitée d'une région à l'autre. Il convient donc de faire en sorte que, lorsqu'une étude est envisagée dans une région, ces listes soient systématiquement consultées pour identifier les complémentarités et détecter d'éventuels doublons.

A noter cependant que ce bilan très positif ne doit pas cacher une certaine fragilité du système :

- faible nombre d'agents des services déconcentrés affectés au dossier pollutions diffuses. Par exemple certains groupes ont vu leur activité fortement freinée suite au départ d'un animateur.
- difficultés liées à la disponibilité et la gestion des crédits FNSE.

Ces facteurs risquent dans certaines régions de perturber fortement les dynamiques locales pourtant bien enclenchées.

Enfin, la réussite des actions développées dans le cadre des groupes régionaux ne dépend pas exclusivement de l'implication et du bon fonctionnement des services de l'Etat. Les collectivités locales, départementales et régionales doivent être moteurs et porteurs de projets, et rien ne se fera sans une forte mobilisation de la profession agricole et des autres membres des groupes régionaux. C'est pourquoi il est bon de rappeler que le maintien de cette dynamique ne sera possible que si chacun veille à une bonne concertation entre les différentes composantes des groupes régionaux.

INTRODUCTION

La circulaire des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement du 1^{er} août 2000 relative au programme national d'actions visant à réduire les pollutions dues aux produits phytosanitaires (" plan phyto ") prévoit que les actions mises en place dans le cadre des groupes régionaux placés sous l'autorité des préfets portent sur les thèmes suivants :

- **étude à l'échelle de la région** permettant d'identifier les bassins versants prioritaires.
 - **diagnostics de bassins versants** comprenant notamment la caractérisation de la ressource en eau et de la circulation de l'eau au sein du bassin versant, le suivi renforcé de la qualité de l'eau, les enquêtes sur les pratiques agricoles et non agricoles, l'identification de sous-bassins prioritaires et l'élaboration de plans d'action.
 - **diagnostics d'exploitations dans les sous-bassins prioritaires** comprenant notamment un diagnostic parcellaire pour les pollutions diffuses et un diagnostic au siège de l'exploitation pour les pollutions ponctuelles.
 - **actions de formation et de conseil aux agriculteurs et aux utilisateurs non agricoles.**
- Ces actions doivent être auparavant définies dans le cadre des diagnostics préalables et être spécifiques à la lutte contre la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

Cette circulaire a renforcé les consignes interministérielles déjà données en juillet 1996 et prévoit un soutien financier fortement accru du MEDD et du MAAPAR à ces actions.

Une première synthèse des actions menées par les groupes régionaux publiée en mars 1999, recense ainsi les actions mises en place jusqu'en 1998. Un an après l'envoi de la circulaire interministérielle relative au " plan phyto ", une deuxième synthèse sur les actions entreprises en 1999, 2000 et 2001 a été réalisée et publiée en septembre 2001.

Le présent document a vocation d'actualiser les informations contenues dans le rapport de 2001. Il a été établi à partir d'une enquête transmise conjointement par le MEDD/DE et le MAAPAR/DGAL aux préfets de régions (**métropole et DOM**) en mai 2002. **Les réponses, rédigées conjointement par les DRAF / SRPV et les DIREN**, sont parvenues au niveau central au cours de l'été 2002. **Les données présentées dans ce rapport sont donc celles connues à cette date.** Concernant les réseaux de mesure, ce rapport reprend les informations rassemblées par l'IFEN dans le cadre de son bilan annuel sur la contamination des eaux par les pesticides.

Outre le **suivi de la mise en place du plan phyto au niveau national**, ce document a également pour vocation de **permettre des échanges d'expériences entre les régions**, notamment grâce à la bibliographie placée en annexe. Il est donc destiné à **l'ensemble des membres des groupes régionaux.**

Le plan de ce document suit la démarche logique de l'enchaînement des actions tel que préconisé dans la circulaire du 1^{er} août : diagnostic régional pour identifier les BV prioritaires, diagnostic sur chaque bassin versant complété par des diagnostics d'exploitations en vue de la mise en place du plan d'action adapté à ce bassin. Par ailleurs, d'autres actions de portée plus générale sont menées en complément de celles spécifiques à un bassin versant : un recensement en est fait.

Ce rapport ne présente pas d'estimation des coûts des différentes étapes demandées aux groupes régionaux par circulaire. Ces estimations grossières sont intégrées dans le premier rapport publié en septembre 2001.

SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT

AEP	Alimentation en Eau Potable
BV*	Bassin(s) Versant(s)*
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DE	Direction de l'Eau
DERF	Direction de l'Espace Rural et de la Forêt
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGS	Direction Générale de la Santé
DIREN	DIrection Régionale de l'ENvironnement
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
ESU	Eau(x) SUpérieure(s)
ESO	Eau(x) SOuterraine(s)
ha	Hectare(s)
IFEN	Institut français de l'environnement
MAAPAR	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la Pêche et des affaires rurales
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
RNB	Réseau National de Bassin
SRPV	Service Régional de la Protection des Végétaux
ZNA	Zone Non Agricole

* Bassin(s) Versant(s)* : dans ce document, le terme de “bassin versant” désigne l'aire d'alimentation soit d'un cours d'eau (ou d'un plan d'eau) superficiel, soit d'une nappe d'eau souterraine, quel qu'en soit le régime.

I) DIAGNOSTIC REGIONAL

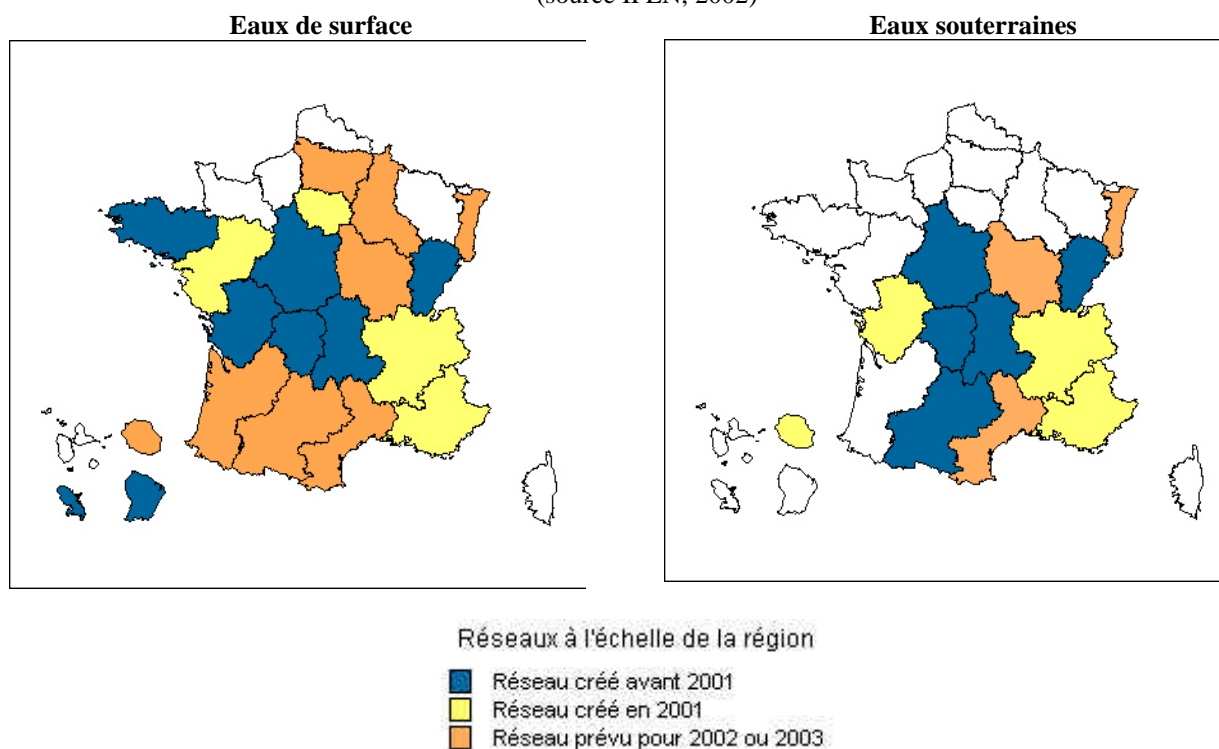
Le diagnostic régional constitue la première étape d'action à mettre en œuvre par les groupes régionaux dans le cadre de la circulaire du 1^{er} août 2000. Il comprend à la fois la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi des pesticides dans les eaux ainsi que la définition de zones d'actions prioritaires.

I.1) RESEAU COMPLEMENTAIRE DE SURVEILLANCE DES PESTICIDES DANS LES EAUX AU NIVEAU REGIONAL

Il s'agit des réseaux gérés spécifiquement dans le cadre des groupes régionaux. L'état de création de ces réseaux, en distinguant les eaux superficielles des eaux souterraines, est indiqué ci-dessous suivant les informations recueillies par l'IFEN en 2002.

Etat de création des réseaux complémentaires spécifiques aux groupes régionaux

(source IFEN, 2002)



Ces réseaux régionaux ont des structurations variables dans la mesure où ils ont pour vocation de compléter les informations fournies dans d'autres réseaux (RNB, contrôle sanitaire...). L'IFEN dispose d'une fiche descriptive pour chacun d'eux.

Pour les eaux superficielles : 20 régions ont déjà mis ou vont mettre en place en 2002 ou 2003 un réseau régional.

Pour les eaux souterraines : 12 régions ont mis ou vont mettre en place en 2002 ou 2003 un réseau régional. A noter que ce nombre est plus faibles que pour les eaux superficielles dans la mesure où certaines régions sont peu concernées par les eaux souterraines ou d'autres ont déjà des réseaux patrimoniaux suffisamment denses (exemple : Nord-Pas-De-Calais).

I.2) DEFINITION DES BASSINS VERSANTS PRIORITAIRES

La circulaire du 1^{er} août 2000 prévoit la réalisation d'une étude préalable conduite au niveau régional dont l'objectif est de définir les bassins versants sur lesquels les actions du groupe régional seront ciblées.

Selon les régions, le diagnostic régional présente les intérêts suivants :

- dans les régions qui débutent leurs travaux, il permet d'identifier des zones d'actions prioritaires,
- dans les régions qui ont déjà un certain nombre de BV identifiés avant la réalisation de ces études, il permet d'estimer si ces choix sont pertinents et suffisants par rapport à la problématique régionale.
- dans tous les cas, il peut contribuer à affiner les réseaux de suivi de la qualité de l'eau au niveau régional

Le détail de l'avancement de ces diagnostics est donné par le tableau en annexe 2

Au total 22 régions ont terminé ou déjà entrepris le diagnostic à l'échelle de la région ou sur une partie de la région. Le tableau et la carte ci-dessous donnent la répartition selon les cas :

	Diagnostic terminé		Diagnostic en cours	
	Sur toute la région	Sur une zone plus réduite	Sur toute la région	Sur une zone plus réduite
Nombre de régions	9	1	8	4

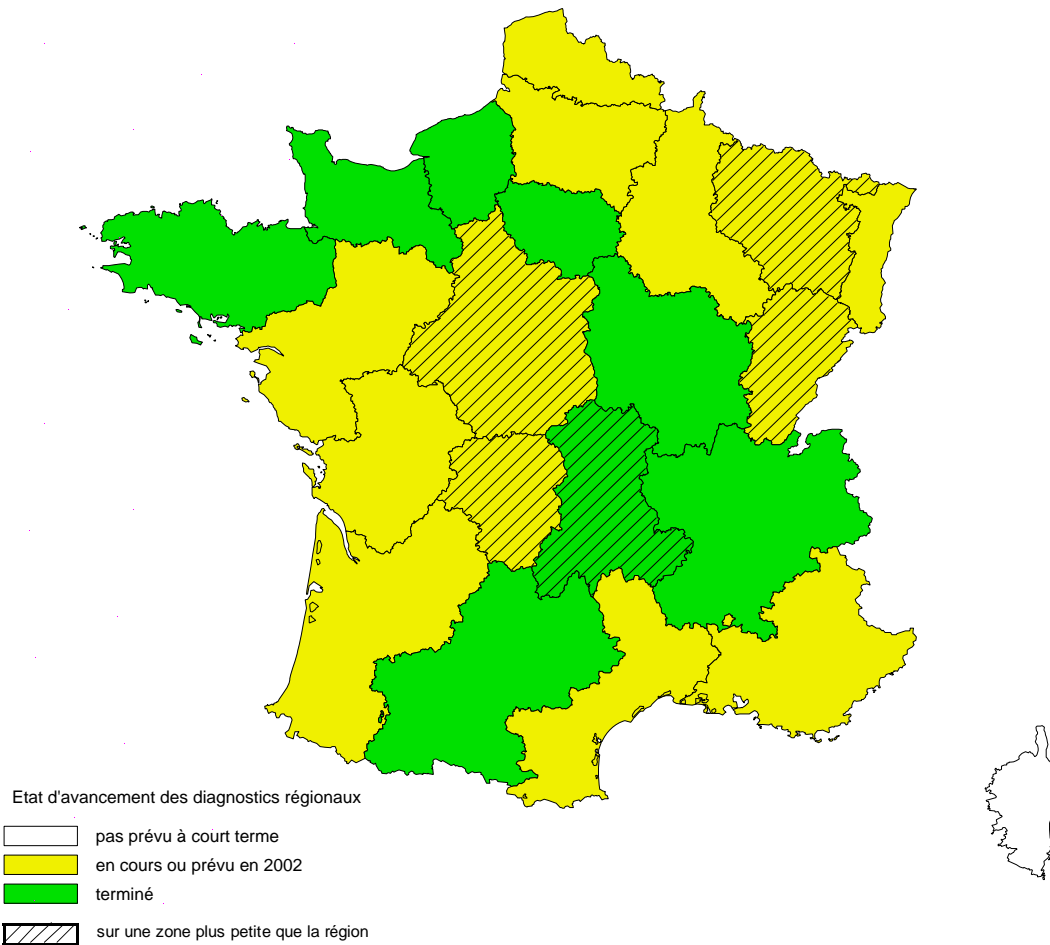
Les diagnostics réalisés ou en cours concernent partout les eaux superficielles et les eaux souterraines, sauf en Auvergne où il ne concerne que les eaux superficielles. Pour la Bretagne, en raison des priorités définies dans le cadre de " Bretagne Eau Pure " et dans la mesure où les actions sur les bassins versants prioritaires concernent à la fois les nitrates et les pesticides, le zonage a été réalisé sur la base d'un critère " nitrates " : cette démarche n'est pas pertinente dans les autres régions.

10 régions ont à ce jour abouti à des conclusions à partir de cette étude, identifiant ainsi 141 BV prioritaires (dont 44 en Bretagne).

Le nombre de bassins versants déclarés prioritaires par ces diagnostics est encore très inférieur au nombre total de bassins actuellement suivis dans le cadre des groupes régionaux (180 bassins versants). Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des bassins faisant déjà l'objet d'une action ont souvent été choisis hors étude régionale préalable, par exemple en raison des contaminations avérées ou des motivations locales des élus et/ou des agriculteurs.

Dans la mesure où tous les diagnostics régionaux ne sont pas encore terminés, il n'est pas encore possible aujourd'hui d'évaluer la représentativité des bassins versants pris en compte dans le cadre des groupes régionaux par rapport à l'ampleur réelle du problème posé par la pollution par les pesticides.

Etat d'avancement des diagnostics régionaux en 2002



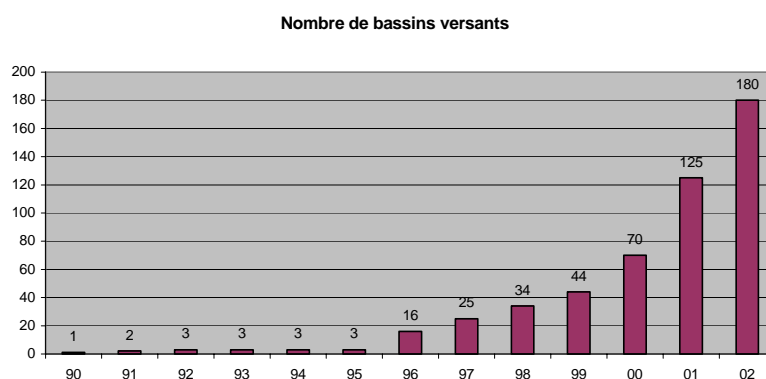
Réunion : terminé
Guadeloupe : prévu fin 2002
Martinique et Guyane : pas prévu à court terme

II) LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR DES BASSINS VERSANTS

II.1) DESCRIPTION DES BASSINS VERSANTS SUIVIS DANS LE CADRE DES GROUPES REGIONAUX

II.1.1) évolution du nombre de bassins versants suivis depuis 1990

Le nombre de bassins versants suivis dans le cadre des groupes régionaux est en forte augmentation. Le graphe ci-dessous montre l'effet de la circulaire du 19 juillet 1996, puis celui du " plan phyto " du 1^{er} août 2000 avec une dynamique qui se confirme entre 2001 et 2002.



II.1.2) état d'avancement des démarches mises en place sur les bassins versants (en juillet 2002)

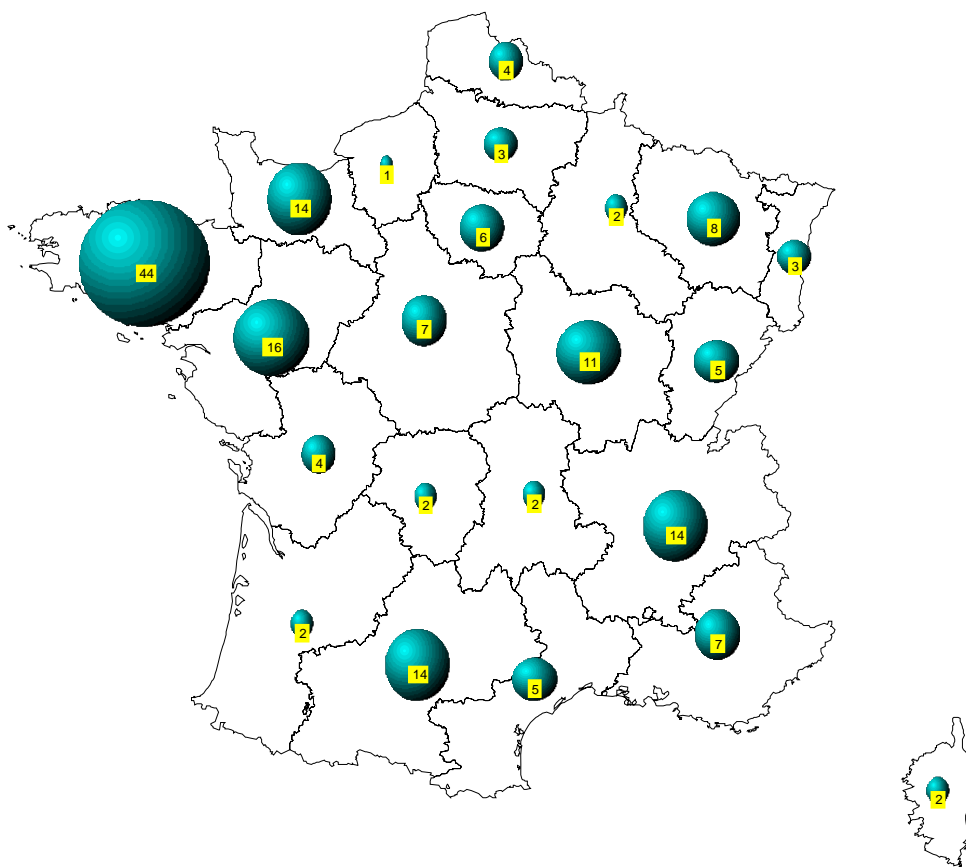
Le tableau ci-dessous présente une synthèse du nombre de bassins versants pris en compte et précise l'état d'avancement de la démarche en allant du diagnostic bassin versant jusqu'au plan d'action.

	Nombre de bassins				
	pris en compte dans le cadre des groupes régionaux	où le diagnostic de bassin versant est :		où le plan d'action :	
		en cours ou doit débuter fin 2002	terminé	débuté fin 2002	est en cours
France	180	73	73	38	77
Bretagne	44	1	40	26	17
France hors Bretagne	136	72	33	12	60

Les données détaillées par bassin versant figurent en annexe 3.

Une représentation cartographique du nombre de bassins versants suivis par région (quel que soit leur niveau d'avancement) peut être faite.

Nombre de bassins versants par région



Réunion : 3 bassins versants, Martinique 1 bassin versant
Guyane, Guadeloupe : pas de bassins versants

180 bassins versants sont pris en compte dans le cadre de groupes régionaux. Toutes les régions travaillent sur au moins un bassin versant sauf la Guadeloupe et la Guyane.

II.1.3) surface et nombre d'exploitations des bassins versants

L'ensemble des bassins versants suivis dans le cadre des groupes régionaux concerne environ **51 000 exploitations agricoles et près de 3 200 000 hectares**. La Bretagne, dont les actions concernent également les nitrates, pèse pour un tiers dans ces chiffres.

L'enquête permet de décrire le bassin versant " moyen " pris en compte dans le cadre des groupes régionaux.

	France hors Bretagne*	Bretagne**	France
Surface de l'ensemble des bassins versants (ha)	2 174 781	1 004 181	3 178 962
nombre moyen d'ha/BV	18 900	23 350	20 120
nombre d'exploitations pour l'ensemble des bassins versants	34 293	16 660	50 955
nombre moyen d'exploitations/BV	340	390	360

* sur la base de 115 BV renseignés concernant les surfaces et 100 BV renseignés concernant le nombre d'agriculteurs

** sur la base de 43 BV renseignés concernant les surfaces et le nombre d'agriculteurs

Les chiffres " moyens " sont arrondis.

Il est évident que ces moyennes cachent de grandes disparités du fait du type de ressource en eau à protéger et du système de culture dominant sur le bassin :

- la taille des BV varie de 260 000 ha de grande culture sur le Bassin d'alimentation de la nappe des calcaires de Champigny (Ile de France) à 50 ha sur le bassin de la Riscle (Midi-Pyrénées).
- le nombre d'exploitations varie de 4 000 exploitations viticoles dans le Beaujolais (Rhône-Alpes) à 2 exploitations de grandes cultures sur le bassin de Sélaincourt (Lorraine).

II.1.4) autres caractéristiques des bassins versants

Les données détaillées par bassin versant figurent en annexe 3.

Les quatre tableaux ci-dessous précisent pour l'ensemble des bassins versants les caractéristiques suivantes : le type de ressource, le type d'enjeux, les systèmes de cultures dominants et la présence de zones non agricoles.

Type de ressource	ESU	ESO	ESU et ESO	Non précisé	Total
Nombre de BV	90	44	44	2	180

La moitié des bassins concerne uniquement les eaux superficielles, un quart des bassins concerne à la fois les eaux superficielles et souterraines et un quart concernent les eaux souterraines uniquement.

Enjeu	Alimentation eau potable (AEP)	Qualité des milieux aquatiques	Double enjeu (AEP+ milieu aquatique)	Autre enjeu	Non précisé	Total
Nombre de BV	107	38	28	2	5	180

Les informations relatives au nombre d'habitants concernés par l'AEP des bassins versants suivis dans le cadre des groupes régionaux ont été transmises pour 110 bassins, et permettent d'évaluer ce nombre d'habitants à environ 6,45 millions, dont plus de 2 millions en Bretagne.

Système de culture dominant	Grandes cultures	Polyculture élevage	Viticulture	Arboriculture	Maraîchage	Autre*	Non précisé	Total
Nombre de BV	34	90	19	3	8	19	7	180

* " Autre " signifie : " plusieurs systèmes cultureux représentés " ou " cultures tropicales ".

Importance des Zones Non Agricoles	zone rurale comprenant quelques routes	Présence d'une petite commune et de quelques routes	Présence d'une grosse commune et de plusieurs ZNA traitées	Spécifiquement non agricole	Non précisé	Total
Nombre de BV	46	106	18	2	8	180

II.2) ETAT D'AVANCEMENT DES DIAGNOSTICS DE BASSINS VERSANTS

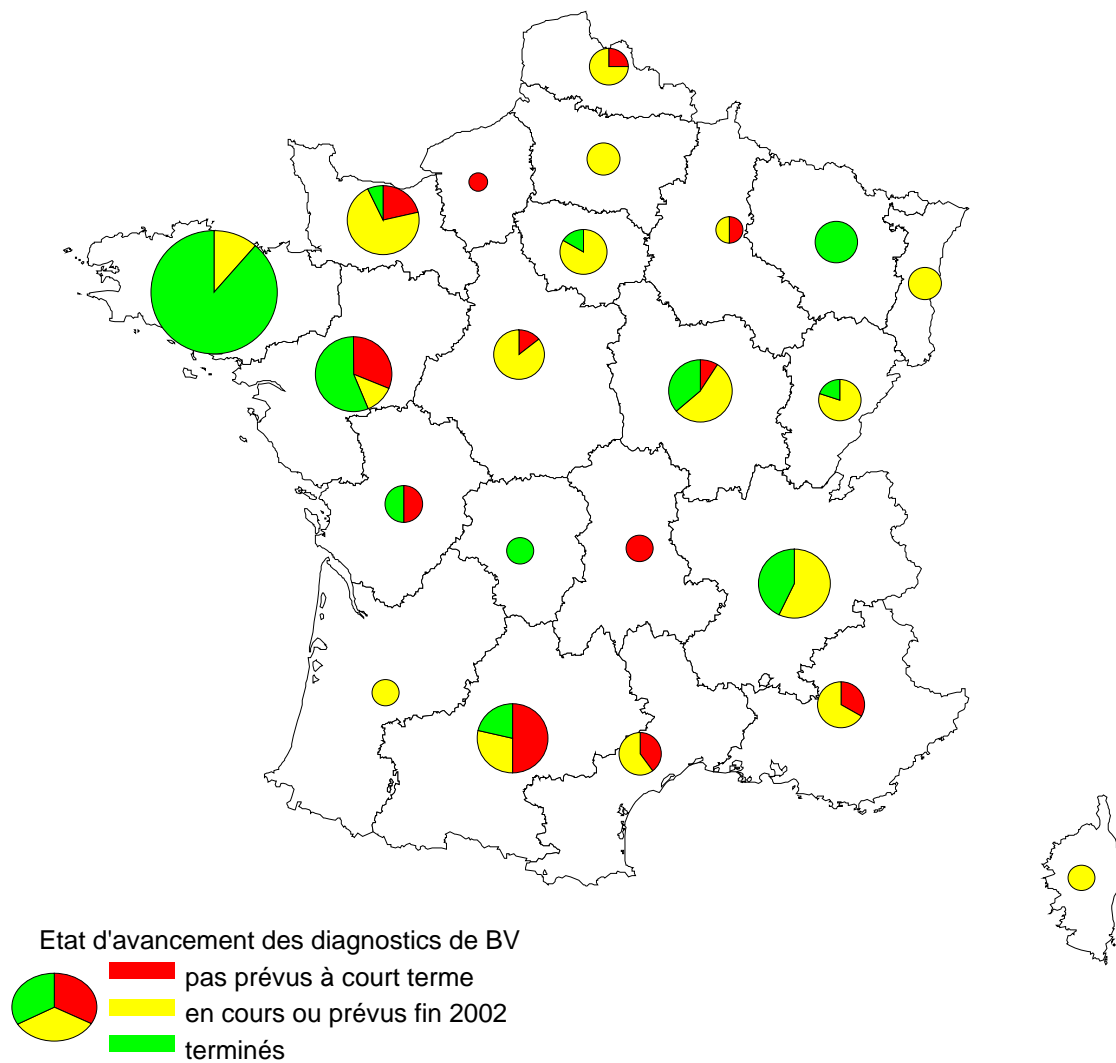
Le diagnostic d'un bassin versant est la phase préalable à la construction d'un plan d'action. Après la première brochure de 1996, le CORPEN a édité en juin 2001 une brochure donnant les bases pour l'établissement des cahiers de charges de ces études.

Les principales données devant être obtenues puis interprétées dans le cadre d'un diagnostic de bassin versant couvrent les 9 domaines suivants :

- caractérisation et description de la ressource en eau
- qualité de l'eau
- pédologie et géomorphologie
- occupation du sol et paysages
- climat
- pratiques phytosanitaires agricoles
- pratiques phytosanitaires non agricoles
- motivation des utilisateurs de produits phytosanitaires
- synthèse de l'ensemble de ces données.

Le tableau du chapitre II.1.2) donne l'état d'avancement au niveau national, la carte ci-après donne la situation dans les différentes régions.

Etat d'avancement des diagnostics de bassins versants



Martinique : un diagnostic en cours.
Réunion : 1 diagnostic en cours, 2 non prévus à court terme
Guadeloupe : pas de bassin versant choisi

II.3) PLANS D'ACTION SUR LES BASSINS VERSANTS

II.3.1) Descriptions des actions entreprises

Les données détaillées pour chaque bassin versant figurent en annexe 3.

Sur les 180 bassins versants recensés au niveau national, 77 bassins sont en phase de plan d'action dont 17 en Bretagne. 38 plans d'action devraient débuter d'ici fin 2002.

Ces plans d'action peuvent contenir des actions réparties suivants différents thèmes :

- a) changement de pratiques agricoles et non agricoles,
- b) mise en place d'aménagements (zones tampons),
- c) actions en vue de la substitution de substances actives ,
- d) limitation des pollutions ponctuelles,
- e) protection de l'applicateur.

Il est souhaitable que plusieurs thèmes soient traités sur un même bassin versant. L'utilisation de ces thèmes est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	thème a : changement de pratiques agricoles et non agricoles	thème b : mise en place d'aménagements (zones tampon)	thème c : actions en vue de substitution de substances actives	thème d : limitation des pollutions ponctuelles	thème e : protection de l'applicateur
Nombre de BV par thématique	95	39	60	51	32
En % des réponses obtenues	92 %	38 %	58 %	49 %	31 %

Sur la base de 103 réponses à cette question, plusieurs thèmes pouvant être abordés dans un plan d'action.

Les actions sont décrites pour 103 bassins versants, alors que 77 bassins versants sont en plan d'action : en effet, certaines régions ont réalisé des actions générales sur certains bassins versants sans attendre le résultat du diagnostic.

On trouvera en page suivante une carte donnant l'avancement des plans d'action dans chaque région.

A noter que de nombreux bassins versants n'ont pas de plan d'action prévu à court terme (fin 2002). Selon les cas cela s'explique par le fait que le diagnostic n'est pas encore terminé, par le manque de maître d'ouvrage motivé pour mettre en place cette action, le manque de moyens tant du côté de l'administration que des opérateurs potentiels pour développer ces actions ainsi que, dans certains cas, la difficulté de mobiliser les moyens financiers.

II.3.2) Recours aux CTE

L'enquête a également évalué le recours à la mise en place de CTE sur le thème des phytosanitaires dans les plans d'action.

	CTE phyto en cours ou envisagé	CTE collectifs
Nombre de BV concernés	32	17

Le CTE est utilisé dans un tiers (20 % en 2001) des plans d'action sur les bassins versants.

II.3.3) Evaluation des plans d'action

L'enquête a également étudié les modalités de l'évaluation des plans d'action : les deux tiers des plans d'action actuellement en cours ou prévus sur des bassins versants prévoient cette évaluation.

Le critère d'évolution des résultats d'analyse à l'exutoire ou aux points de captages est le plus souvent utilisé, seul ou combiné avec un autre indicateur (rarement plusieurs).

Les principaux indicateurs cités (hors Bretagne) venant compléter le suivi de la qualité de l'eau sont les suivants (sans ordre hiérarchique ni jugement de valeur) :

- nombre d'ha de bande enherbée mis en place, linéaire de cours d'eau protégé,
- surface couverte par le diagnostic parcellaire,
- proportion d'exploitations diagnostiquées,
- nombre d'aménagements de cours de fermes réalisés,
- récupération d'emballages vides,
- % d'agriculteurs ayant changé leurs pratiques culturales,
- nombre de réunions de sensibilisation et nombre de présents,
- nombre de CTE souscrits,
- nombre de contrôles pulvérisateurs réalisés,
- nombre d'articles de sensibilisation et de plaquettes distribuées,
- nombre de personnes présentes sur le site de démonstration des techniques alternatives,
- quantité de triazines utilisés,
- pourcentage de vergers en lutte intégrée.

A noter le cas particulier des bassins bretons pour lesquels une démarche commune a été adoptée sur tous les bassins :

- Suivi de la qualité de l'eau,
- Evolution des surfaces à risque fort où sont appliquées des substances actives à risque,
- % des exploitations ayant réalisé le classement des parcelles à risque,
- % de pulvérisateurs équipés d'une cuve de rinçage,
- % des exploitations équipées en local de stockage des produits phytosanitaires,
- Surfaces dés herbées par dés herbage mixte, dés herbage mécanique ou thermique (en ha),
- % de pulvérisateurs diagnostiqués et réglés,
- % d'agriculteurs enregistrant leurs pratiques phyto.

Cette étape fondamentale reste donc à développer dans un tiers des plans d'action. Par ailleurs, la diversité des indicateurs utilisés selon les bassins, même si elle est en partie nécessaire du fait de la variété des situations locales, confirme le besoin d'appui méthodologique ayant conduit le CORPEN à travailler sur cette question.

Les travaux du CORPEN en cours sur les indicateurs au niveau des bassins versants donneront donc une base méthodologique commune sur ce point.

III) ACTIONS NON SPECIFIQUES A UN BASSIN VERSANT

Les actions non spécifiques à un bassin versant sont des actions plus générales que celles ciblées sur un bassin (décrites dans la deuxième partie du document). Elles peuvent concerner plusieurs thèmes :

- a) recherche de références agronomiques et techniques
- b) études ou enquêtes thématiques régionales
- c) création d'outils méthodologiques
- d) actions préventives sur une grande échelle
- e) actions de formation, quel que soit le public visé.

Ces actions non spécifiques décrites dans les tableaux en annexe 4 constituent une importante somme de connaissances : il est donc essentiel de favoriser, notamment via ce document, les échanges d'expériences entre les régions.

IV) LISTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les groupes régionaux ont réalisé de nombreux travaux ayant donné lieu à des publications pouvant être classées par thème :

- Réseau complémentaire de surveillance des pesticides dans les eaux au niveau régional ou sur une grande zone
- Définition des zones d'actions prioritaires
- Bassin versant : diagnostic de bassin, diagnostic d'exploitation, plan d'action
- Actions non spécifiques à un bassin versant
- Présentation du groupe régional

Les données détaillées figurent dans les annexes 5.1 à 5.5.

Comme signalé précédemment, l'ensemble de cette bibliographie constitue une source documentaire extrêmement importante et assez peu exploitée en inter-région. La communication de ces listes aux services intéressés doit permettre de développer les échanges entre les régions.

Il convient donc de faire en sorte que, lorsqu'une étude est envisagée dans une région, ces listes soient systématiquement consultées pour identifier les complémentarités et détecter d'éventuels doublons.